

CONTRAT DE LOCATION SAISONNIERE

Propriétaire

André Mounier
39 Rue de la Couarde
17580 Bois Plage en Ré
06 30 26 75 22

Locataire

Nom:
Adresse:

Tél.:

Adresse de la location - OLIDELIA
145 Rue de la Couarde
17580 Bois Plage en Ré

Location du .././.. Au .././..

Prix de la location	€
Forfait ménage	€
Montant total location	€
Acompte 25%	€
Dépôt de garantie	800 €
Taxe de séjour	0.77€/pers/jour

- Le **forfait ménage** est en supplément au tarif forfaitaire de **60€**.
- La location est libre le 1^{er} jour à partir de 16h et le départ se fera avant 10h.
- L'acompte sera envoyé par chèque au plus tard 1 mois avant la date d'entrée dans les lieux.
- Le jour de l'arrivée, à la remise des clés, devront être versées: le solde de la location, le dépôt de garantie et la taxe de séjour
- Sont acceptés les règlements en EUROS par chèques bancaires ou en espèces
- Ci-joint les conditions générales, la description de la maison, l'état des risques naturels miniers et technologiques, l'arrêté des cartes des risques littoraux, feux de forêts et sismiques.

Fait en 2 exemplaires à

Le .././....

Le bailleur

Le locataire
(précédée de la mention *lu et approuvé*)

CONDITIONS GENERALES

Dépôt de garantie: il sera versé impérativement par chèque le jour d'arrivée. Il sera restitué dans un délai d'1 mois, sauf en cas de retenue, causée par vols, dégâts, ménage non fait. Dans le cas où le dépôt s'avère insuffisant, le locataire s'engage à parfaire la somme le jour du départ.

Taxe de séjour: A régler en sus le jour de la remise des clefs d'une valeur de 0.77€ par jour et par personne.

Assurance: Le locataire est tenu de s'assurer contre les risques locatifs (vol, incendie, dégâts des eaux, responsabilité civile) auprès de son assurance. A défaut, en cas de sinistre, cela donnera lieu à des dommages et intérêts.

Etats des lieux/inventaire: L'état des lieux sera fait par les 2 parties au début et à la fin du séjour.

Désistement/annulation: Toute annulation doit être notifiée par lettre recommandée.

- A) Avant l'entrée en jouissance. L'acompte reste acquis au propriétaire. Il pourra être rendu au seul cas où la location serait relouée pour la même période.
- B) Le locataire ne s'est pas présenté dans les 24h suivant le jour d'arrivée prévu. Le contrat sera résilié. L'acompte sera acquis au propriétaire. Le propriétaire pourra disposer de la location.
- C) Le propriétaire annule le contrat. Le propriétaire versera au locataire le double du montant de l'acompte versé.

Retard: Le locataire devra contacter le propriétaire pour l'accueil et la remise des clés. Au cas où il y aurait un retard merci de contacter le propriétaire le plus rapidement possible par téléphone. Dans tous les cas, il ne sera procédé à aucun remboursement.

Départ anticipé: Prévenir le propriétaire. Il ne sera procédé à aucun remboursement.

Nombre de personnes: Il est formellement reconnu par le preneur que cette location est acceptée et conclue pour une occupation des lieux pour un maximum de 6 personnes.

Dégradation: Toutes les installations sont en état de marche. Tout problème survenu 24h après l'entrée en jouissance ne fera l'objet d'aucune réclamation. Les réparations rendues nécessaires par négligence ou le mauvais entretien seront à la charge du preneur.

Dysfonctionnement: Le locataire qui constate un dysfonctionnement d'un élément de la location doit en informer le loueur qui mettra tout en œuvre pour y remédier.

Sous-location: Il est établi que l locataire sous contrat a l'interdiction de sous-louer le logement.

Animaux: Les animaux sont acceptés avec l'accord du propriétaire.

Réclamation: Se mettre en contact avec le propriétaire. Toute réclamation ne sera prise en considération que pendant la durée légale du contrat.

Fait en 2 exemplaires à

Le ../../..

Le bailleur

Le locataire
(précédée de la mention *lu et approuvé*)